



CC Sauldre et Sologne (Siren : 200000933)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Argent-sur-Sauldre
Arrondissement	Vierzon
Département	Cher
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/2005
Date d'effet	29/12/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Denis MARDESSON

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	7 rue du 4 Septembre
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	18410 ARGENT SUR SAULDRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	cdc-sauldre-sologne@orange.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 686
Densité moyenne	16,91

Périmètre

Nombre total de communes membres : 13

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
18	Argent-sur-Sauldre (211800115)	2 189
18	Aubigny-sur-Nère (211800156)	5 738
18	Blancafort (211800305)	1 184
18	Brinon-sur-Sauldre (211800370)	1 024
18	Clémont (211800677)	725
18	Ennordres (211800883)	220
18	Ivoy-le-Pré (211801154)	872
18	La Chapelle-d'Angillon (211800479)	676
18	Ménétréol-sur-Sauldre (211801477)	247
18	Méry-ès-Bois (211801493)	604
18	Oizon (211801709)	725
18	Presly (211801857)	296
18	Sainte-Montaine (211802277)	186

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 11

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Hydraulique <i>La communauté de communes étend ses compétences à l'exploitation et les travaux d'entretien du canal de la sauldre et de l'étang du puits en vue d'assurer l'écoulement normal des eaux et du maintien en eau de cette voie, de satisfaire les besoins de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme, de protéger la vie aquatique et l'environnement et de permettre la pratique de loisirs nautiques dans le domaine de l'étang du puits et du canal de la sauldre.</i>
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>* collecte et traitement des ordures ménagères au terme des contrats passés par les deux SIVOM de la C hapelle d'Angillon et Sologne Nord * collecte et traitement des déchets et assimilés déposés en déchetterie, en tenant compte de la situation propre de chacun des deux SIVOM</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>* collecte et traitement des ordures ménagères au terme des contrats passés par les deux SIVOM de la C hapelle d'Angillon et Sologne Nord * collecte et traitement des déchets et assimilés déposés en déchetterie, en tenant compte de la situation propre de chacun des deux SIVOM</i>
Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*voir actions économiques : Création de nouvelles zones d'activités et réhabilitation d'immeubles à vocation industrielle, commerciale, artisanale et de service d'intérêt communautaire (Objectif : assurer le maintien et le développement des emplois dans l'aire géographique de la communauté pour favoriser la proximité entre la résidence et le lieu de travail.) La communauté sera compétente pour : * l'étude, l'acquisition des terrains, l'aménagement et la commercialisation de ces nouvelles zones d'activité d'intérêt communautaire * pour les études préalables, les acquisitions et les travaux de réfection et de réaménagement et la commercialisation des immeubles à réhabiliter et d'intérêt communautaire.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*1) Création de nouvelles zones d'activités et réhabilitation d'immeubles à vocation industrielle, commerciale, artisanale et de service d'intérêt communautaire (Objectif : assurer le maintien et le développement des emplois dans l'aire géographique de la communauté pour favoriser la proximité entre la résidence et le lieu de travail.) La communauté sera compétente pour : * l'étude, l'acquisition des terrains, l'aménagement et la commercialisation de ces nouvelles zones d'activité d'intérêt communautaire * pour les études préalables, les acquisitions et les travaux de réfection et de réaménagement et la commercialisation des immeubles à réhabiliter et d'intérêt communautaire. 3) Etude de faisabilité d'espaces de santé*

Développement et aménagement social et culturel

- Activités péri-scolaires

D) action sociale L'intérêt communautaire de cette compétence est défini comme suit: - Elaboration d'une aide à la petite enfance pour la tranche d'âge de 0 à 6 ans par la création d'un relais d'assistant(e)s maternel(le)s (regroupement des 3 RAM existants Argent sur Sauldre, Aubigny sur Nère et la Chapelle d'Angillon La communauté de communes assurera le fonctionnement et la gestion de ce RAM La prise d'effet de cette compétence est à compter du 1er janvier 2012

Aménagement de l'espace

- Schéma de secteur

*Etude et élaboration d'un schéma communautaire d'aménagement de l'espace : * intérêt communautaire : définition commune des différentes zones naturelles, urbaines, industrielles et commerciales en vue d'en permettre la protection et/ou le développement harmonisé)*

Développement touristique

- Tourisme

*Objectif : élaborer et mettre en oeuvre une politique globale d'économie touristique du territoire de la communauté comportant notamment : * la promotion du territoire * l'animation touristique d'intérêt communautaire intégration dans la compétence tourisme de l'accueil, l'information et la promotion du territoire * le développement d'infrastructures touristiques à vocation communautaire L'intérêt communautaire est défini comme suit: En matière d'animation ne rentreront pas dans la compétence les manifestations festives communales existantes à ce jour. Toutefois la communauté de communes se réserve le droit de prendre des initiatives en matière d'animation soit sur un thème nouveau qui dépasse le cadre communal, soit pour soutenir avec l'accord des organisateurs telle ou telle fête communale présentant un intérêt communautaire certain pour le territoire. Dans ce cas le succès escompté de telles manifestations doit apporter des retombées économiques, sociales et culturelles à plus d'une commune de la CDC. Le développement des infrastructures sera autorisé à partir du moment où le succès escompté de telles infrastructures apportera des retombées économiques, sociales et culturelles à plus d'une commune de la CDC. La communauté s'appuiera dans la mise en oeuvre de la compétence tourisme sur l'OTSI d'Aubigny sur Nère sous réserve de l'accord de celui-ci avec en particulier une modification de ses statuts et autorisera M. le Président à mettre au point: - avec l'OTSI d'Aubigny sur Nère une convention pour régler les missions dévolues, les obligations assignées, les conditions matérielles et financières d'exercice de ces missions - des conventions de location avec les communes concernées pour les locaux nécessaires à la mise en oeuvre de la compétence tourisme, en particulier pour l'accueil et l'information des visiteurs et touristes.*

Logement et habitat

- Politique du logement social

*cf politique du cadre de vie : * harmoniser les actions existantes dans chaque commune en matière de logement social et de maintien à domicile des personnes âgées. Cela se traduira par l'élaboration d'un schéma directeur du logement social, la promotion et la mise en oeuvre d'actions des communes en faveur du maintien à domicile des personnes âgées. * créer des services à la population à vocation communautaire*

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévues au I de l'article L.1425-1 du CGCT

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
18	Touraine Cher Numérique (200041481)	SM ouvert	205 323
18	syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre (254102254)	SM ouvert	14 313

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)